

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 18 Décembre 1828.

Avec permission du Magistrat. — Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

AVIS.

Les personnes qui ne voudront point éprouver d'interruption dans la réception de cette feuille, ainsi que celles qui désireront se faire inscrire pour l'année prochaine 1829, sont invitées à faire passer au Bureau d'avis, d'ici à la fin du mois courant, et franc de port, le montant de leur abonnement qui est de 42 batz.

Les personnes qui seraient dans l'intention de faire renouveler, par l'entremise du Bureau des postes, leurs abonnemens aux JOURNAUX pour l'année prochaine, sont invitées à l'annoncer prochainement.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le soussigné Receveur de Sa Majesté invite les particuliers qui doivent des cens fonciers à la recette de Neuchâtel et la Côte, à les faire acquitter le Vendredi 26 du courant; avertissant ceux qui demeureront en retard, que le recouvrement en sera fait à leurs frais.

Aug.^{te} MATTHEY.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

2. Il est ordonné à tous les habitans de cette ville, de se rendre Vendredi prochain 19 du courant, à 8 1/2 heures du matin, à l'hôtel-de-ville, munis de leurs billets d'habitation, p. payer les droits imposés à chacun d'eux, sous peine aux défaillans d'être poursuivis et châtiés suivant le pouvoir du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville, le 16 Décembre 1828.

Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

3. Les personnes qui seraient dans l'intention de prendre en location tout ou partie des boutiques neuves qui se construisent en ce moment sur le côté du midi du Pont-des-boutiques, pour en prendre possession dès le moment où elles seront achevées, soit à-peu-près à l'époque du nouvel-an, sont invitées à faire leurs soumissions d'ici au Vendredi 26 du mois courant, à la secrétairerie de cette ville, où elles pourront prendre connaissance des conditions auxquelles ces soumissions pourront être admises au concours. Donné à l'hôtel-de-ville, le 16 Décembre 1828. Par ord. : Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. M. H. Silliman fera vendre à l'enchère, Mercredi 24 de ce mois, dans une boutique sous le Trésor vis-à-vis de son magasin, et dès les neuf heures du matin, une centaine de couvertures en coton, en bourre-de-coton et quelques-unes en laine; de plus, 7 pièces moleton en coton blanc et en couleur; ce dernier article sera vendu par coupons, et servira à habiller chaudement et à bon compte, des pauvres ou des gens peu fortunés. Le tout sera cédé bien au-dessous des prix d'une fabrique que l'infortune force à vendre.

5. Le Vendredi 9 Janvier prochain, à 2 heures après midi et au greffe de Neuchâtel, on exposera à l'enchère par voie de minute, une maison située à la Grand'rue de cette ville, consistant en un rez-de-chaussée et trois étages; au rez-de-chaussée une boutique et arrière-boutique, et dans chacun des étages une chambre à fourneau, cuisine et réduit. Les personnes qui pourraient avoir des vues sur cet immeuble sont invitées à se rendre au greffe, où il leur sera donné connaissance des conditions auxquelles il sera abandonné.

6. La Commune de Marin exposera Lundi 5 Janvier prochain, par voie d'enchères publiques et sous de favorables conditions qui seront lues auparavant, l'auberge, sur la grande route, portant l'enseigne du Lion-d'or, avec grange et écuries attenantes, et une boucherie bien achalandée. La dite Commune offre de plus environ 250 jeunes noyers à choix, et environ cent marronniers.

7. Ensuite de permission obtenue, M^{me} Martin-Tschagggeny exposera à l'encan, Jeudi 18 Décembre, dès les 9 heures du matin, au second étage de la maison de M. Petitpierre-Ostervald, rue du Temple-neuf, divers meubles et effets, comme literie, tables, batterie de cuisine, etc.

8. M^{me} la veuve de Jean-Henri Dietrich, propriétaire à Renan, annonce qu'elle expose en vente et aux enchères de huitaine, l'auberge du Lion d'or et toutes ses dépendances, qu'elle possède dans le village de la Chaux-de-Fonds. Cet établissement très-achalandé consiste: 1º En une grande maison dans laquelle, outre toute la place nécessaire à l'auberge, il existe

une boulangerie. 2º Un corps de bâtiment y attenant, où sont les écuries, la grange et le logement des domestiques. 3º Une maison nouvellement bâtie, dans laquelle il y a plusieurs appartemens et une forge. 4º Et enfin, un grand terrain de dégagement, libre de servitudes et propre pour sol de maison. Tous ces immeubles sont du rapport annuel de 14 louis. Les conditions très-avantageuses de cette vente sont consignées dans la minute qui est déposée chez M. Louis Challandes, notaire et avocat, demeurant à la dite Chaux-de-Fonds, qui est chargé par l'exposant, de recevoir les enchères et de faire voir les dits immeubles. Le jour fixé pour la passation sera indiqué plus tard.

9. A vendre, par voie de minute, une vigne située dans le perchais des Rochettes, vignoble de Neuchâtel, provenant de la masse en décret de feu George Binder, contenant 3 1/4 ouvriers, jôte de bise M. A.-L. de Fauche-Borel, de vent les hoirs de feu M. de Vattel, conseiller d'Etat, de joran MM. D.-L. Borel et Frédéric Simon, et d'ubère une ruelle. Cette vigne sera vendue irrévocablement, le Lundi 22 Décembre courant, dans l'étude du greffier Girardet, à Auvernier, détenteur de la minute, et où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de cette vente.

10. A vendre, dès maintenant, par voie de minute et d'enchères publiques, pour en prendre possession à la St. George 1830, l'auberge de la Balance, au village de la Chaux-de-Fonds, très-bien située au bord de l'une des principales rues et composée de 20 chambres, grandes et petites, dont 7 se chauffent par des poêles, 3 cuisines, 3 caves, une lessiverie, grandes écuries, grange et remise, et beaucoup de place vague, ainsi qu'un jardin et dégagemens autour; plus, un bâtiment servant de remise et écurie, peu éloigné de la dite auberge, et terrain contigu pouvant servir de sol de maison, dans une situation très-agréable, et dont il peut être tiré un parti très-avantageux. S'adr. p. voir ces immeubles, à M. le justicier Auguste Courvoisier, et pour connaître les conditions de vente, au greffe de la Chaux-de-Fonds, chargé de recevoir les enchères.

ON OFFRE A VENDRE.

11. Auguste Borel-Borel, libraire, vient de recevoir un joli choix d'ouvrages pour l'éducation et l'agrément de la jeunesse, en toute sorte de formats, reliés ou brochés, et propres pour faire des cadeaux de Noël et de Nouvel-an, dans les prix de 5 à 21 batz le volume. Il se recommande aux personnes qui voudront bien lui accorder la préférence.

12. Il vient de paraître chez C. Gerster, libraire, une nouvelle édition de l'Imitation de Jésus-Christ, traduction de Thomas Kempis, 1 vol. in-12, sur papier fin et ordinaire. On trouvera chez le même un choix considérable d'ouvrages propres à être donnés pour étrennes, de même qu'un assortiment de porte-feuilles, livres de notes et cartonnages.

13. MM. Jeanneret et Baumann ont l'honneur d'informer le public, qu'indépendamment des articles qu'ils tiennent habituellement dans leur magasin, ils ont reçu une quantité d'objets nouveaux pour l'époque de Noël et du Nouvel-an. Outre le dépôt de piano de Soleure, ils auront un dorénavant des piano qui se fabriquent à Genève, et ils espèrent que les connaisseurs seront satisfaits de celui à 6 1/2 octaves qu'on vient de leur envoyer.

14. Nouvelle méthode de saler et fumer toute espèce de viande, etc. Prix, 5 batz de Suisse. Au bureau de cette feuille.

15. On trouve chez Aug. Borel-Borel, libraire, l'Almanach des bons conseils p. 1828.

16. M. Prince-Wittnauer, libraire, vient de recevoir de Paris un grand nombre d'objets propres à être donnés pour étrennes de Noël et jour de l'an: sacs et escarcelles, ceintures dernière mode, chandeliers, bougeoirs et encriers plaqués; un choix de cartons fins, réunissant l'utile à l'agréable; jolis dévidoirs garnis en albâtre, une collection de jeux aussi ingénieux qu'amusans, jeux de salon, dits de gymnastique, dits de château, dits de pyriques, obliques, transparens, etc. etc. Un assortiment complet et choix de livres pour l'enfance et la jeunesse, dans lesquels la morale, l'instruction et l'amusement sont toujours réunis.

17. Ch^o Dagond, rue des Halles, sera pour Noël très-bien assorti en jouets d'enfans, étrennes p. jour de l'an; laines à tricoter de toute espèce, à des prix très-bas, p. ne pas les remballer pour l'année prochaine.

18. Le magasin de M^{me} Wittnauer, à la Grand'rue, est p. cette époque pourvu de biscuets de Berne de toute grandeur, ainsi que de fruits confits, tels que prunes, abricots, chinoises, etc. Il lui reste encore des oignons de fleurs, qu'elle cédera à des prix avantageux, vu la saison avancée.

19. M. Frédéric Lorimier, marchand de fer et de quincaillerie, toujours des mieux assorti d^e tout ce qui a rapport à cette branche de commerce, prévient les personnes qui lui ont demandé des fourneaux à pyramides, propres à chauffer chambres, allées et corridors, qu'il vient d'en recevoir, ainsi que d'autres, économiques, avec et sans marmites. Plus, un bel assortiment de petits ménages pour les enfans, propres à être donnés p. étrennes de Noël et de Nouvel-an, tels que coquelles, daubières, marmites, tourtières, bassines, chaudières, casseroles, pochons, poêles à frire, gaufriers, grils, feuilles à gâteau, poissonnières, poêlons, chaffetrettes, moulins à café, plats, soufflets, trépieds, réchauds, chenets, fers à repasser, etc., de même que des tas et bigornes à deux bouts, carrés et ronds, et quelques pièces d'ornement, comme vases vernis et bronzés, et nombre d'autres objets: le tout à des prix satisfaisans.

20. Le fond d'une boutique d'épicerie. S'adr. à Tschagggeny-Pury.

21. Chez Matthey, à la Grand'rue, des raisins damas, petits raisins, oranges et citrons, à un prix raisonnable.

22. A bon prix, un banc de menuisier, tout neuf et bien établi, qu'on peut voir chez M^e Heuby, à Colombier.

23. C. Schmid, culotier-bandagiste, est très-bien assorti en bandages, bretelles et jarretières élastiques, un beau choix de gants de la fabrique de Fleurier, dits amandis glacés qu'il cédera, p. s'en défaire, au bas prix de 8 1/2 à 9 bz. la paire. Il vient de recevoir des bonnets d'hiver de tout genre et dans le dernier goût, en peau de loutre et en drap, et continue à être pourvu de peaux d'Astracan gris et noir, ainsi que de martre, p. cols de manteaux: le tout à prix très-modique. Le même se recommande pour tout ce qui a rapport à son état.

24. Des cheminées de quinquets en verre simple et en cristal, et une partie de fromage dit Saanenkäse, de 25 ans, très-dur, à 8 batz la livre, et à 7 1/2 batz en en prenant une pièce d'environ 20 lb., chez A.-H. Heinzely.

25. Brodt, perruquier, vient de recevoir du midi de la France, un nouvel assortiment d'ouvrages en cheveux, p. Dames, au goût du jour, savoir: tours et bandeaux montés à bouquets et autres, indéfrisables, tours à ballon, 1^{er} choix, de 5 à 7 boucles de chaque côté, ainsi que des tours à la neige, autrement dits à mille boucles; touffes à coulisse défrisables, tours plats façon raie de chair, de même que des tours doubles sur deux rangs de 6 et de 8 boucles de chaque côté, id. des simples de 4 boucles. Il fait des perruques et de faux toupets de commande. Sa demeure est maison Montandon, rue neuve dite des Poteaux.

26. Une pompe de puits en fonte, très-douce et du plus grand calibre, avec tous ses ferremens; un laminoir p. monteur de boîtes ou orfèvre; une belle et bonne lampe d'Argan; 2 grandes arches à pouvoir placer du sucre pilé, de la farine ou d'autres articles; une charrette à deux roues, très-légère; un traineau et une glisse. S'adr. au bureau d'avis.

27. H. Grossmann et F. Perrochet, rue S. Maurice, viennent de recevoir, en commission, une partie d'excellentes futaines en pièces de 30 à 40 aunes, qu'ils sont autorisés de vendre par pièce à de très-bas prix.

28. Une pompe à incendie d'une grosseur ordinaire, qui, au moyen de quelques petites réparations, jouerait parfaitement; elle conviendrait à une Commune qui ne fût pas d'une grande étendue. S'adr. au just^e Gretillat, à Coffrane.

29. Les personnes qui ont choisi des fenêtres et des portes au Faucon, sont invitées à les faire prendre après Noël.

30. Une bonne et forte jument, âgée de 4 ans. S'adr. au bureau d'avis.

31. M. D.-F. Borel-Andrié vient de recevoir l'assortiment de laines à broder p. tapisseries qu'il attendait depuis long-tems; la qualité et les nuances sont belles, et les prix avantageux. Il a aussi du canevas de divers n^o, bluteaux pour alphabets, tulles bobbins en bandes et à la pièce, et est généralement bien assorti dans les articles qui composent son commerce.
32. Les Communes qui ont demandé des pots en étain p. la communion, en trouveront maintenant chez M. Louis Perrin fils, qui est également fort bien assorti en chauffe-pieds d'étain.
33. Au-dessous du prix coûtant, une paire de bottes de moyenne grandeur, qui n'ont pas été portées, étant trop petites au propriétaire. S'adresser au bureau d'avis.
34. Chez Humbert-Ducommun, marchand de fournitures, sur le Bassin, toujours bien assorti dans tout ce qui tient à son commerce, on trouve des boîtes d'outils p. jeunes gens de différens âges, propres pour étrennes.
35. Une arche farinière bien ferrée et munie d'une bonne serrure; elle peut contenir 4 sacs et a peu servi. S'adr. à Catherine Ramsayer, à Corcelles.
36. Chez M. Michaud-Mercier, des mitaines et des gants danois en peau glacée, à 7 et 8 batz la paire: cette peau a la propriété de blanchir et adoucir les mains, et d'empêcher les engelures. Mitaines dites de Francfort, pour jeunes Demoiselles et p. Dames, à 2 1/2 batz et 3 1/2 batz la paire. Il vient de recevoir un nouvel envoi de gants de la fabrique de Fleurier, amadis glacés et non glacés, dits p. hommes, en couleurs foncées et noirs, brodés et cousus à la mécanique; il invite les amateurs à faire leur emplette de suite, pendant qu'il a un beau choix. Encore quelques coupes tapis de chambre unis et à carreaux, 8/4 de large, de L. 5: 10 et L. 10 de Suisse l'aune. Plus, un service de table en terre bleue anglaise *stone china*, surnommée terre de fer, à cause de sa bonne qualité qui équivaut à la meilleure porcelaine: ce service est composé d'environ 130 pièces, tant en assiettes qu'en plats, saladiers, terrines, etc. dont il fera voir les échantillons; le tout a coûté 15 liv. sterlings pris en Angleterre, et on le cédera pour 12 louis.
37. Jean Schnorf, chasseur du Prince de Doneschingen, arrivera au Faucon huit jours avant le nouvel-an, avec un chargement de chevreuils, cerfs, sangliers, faisans, etc. Il se recommande aux personnes qui pourraient avoir besoin de gibier.
38. A.-H. Heinzely est dans ce moment bien pourvu de verres fins et ordinaires. Il vient de recevoir d'une des premières manufactures royales de France, une partie de cristaux, composée de verres cylindriques moulés et taillés, petits verres à pied p. liqueurs, unis et taillés, grands verres à pied p. vin, taillés et gravés, verres p. vin de Champagne, caraffes taillées et unies, bouchées et non bouchées, petites et grandes, flacons p. toilettes de différentes formes, et autres objets. On peut également se procurer chez lui des porte-huiliers, soit en tôle vernie ou en bois, porte-liqueurs, services de table en bois, bougies de table première qualité, pâtes fraîches d'Italie: le tout à des prix modérés et aussi bas qu'en foire.
39. M^{me} veuve Humbert-Droz sera p. l'époque du Nouvel-an, des mieux assortie en biscaumes de Berne, grands et petits. Elle vient de recevoir en marchandises nouvelles: brignoles, raisins égrappés et sultans, pêches sèches, figues, pâtes d'Italie étoilées, amandes triées et en coques, morue, harengs, cornichons, câpres fines, eau de fleur d'orange première qualité, rum de la Jamaïque, eau de cerise vieille, citrons, vinaigre de France, huile d'olive surfine, huile d'œillet, huile épurée p. quinquet, dite de navet; ritte grise superfine; chocolat sucré et sans sucre en première qualité; thé de la Sine en paquets de demi-livre, et diverses autres qualités: le tout aux plus justes prix. — Son dépôt de verre est toujours bien assorti en diverses qualités et grandeurs.
40. De belles oranges douces et des citrons, chez M^{me} Jeanjaquet, maison Pfeiffer, rue des Moulins.
41. Chez MM. J.-J. Bouvier et C^e à l'Evole, environ 100 chars bonne terre, à prendre sur place.
42. De rencontre, quatre fourneaux blancs, peints en bleu, avec leurs sieges, et en très-bon état. S'adr. à Henri Trachsler, maître terrinier, à St. Nicolas.
43. Un entrain de boutique, tel que corps de layettes, banque, buffet vitré, etc. S'adresser M^{me} Liechtenhan-Guyenet.
44. MM. Perrin frères, outre leur assortiment d'horlogerie, de bijouterie, quincaillerie fine, lunettes, etc., auront continuellement un assortiment complet de gants de la fabrique de Fleurier, et préviennent qu'ils n'en tiendront point d'aucune autre manufacture.
45. Un creux de fumier bien conditionné. S'adr. à M. Ch^e Fornachon, rue des Chavannes.

46. D'excellente terre p. vigne, à prendre au bas des Combes de Peseux, à raison de 7 bz. le char. S'adr. à Ch^e Favarger-Prince, près le Pont-neuf.
47. Un fusil double, à capsule, une paire de pistolets, aussi à capsule, avec le moule à balle; un carnier, des poires à poudre et à grenaille. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

48. Un laigre qui soit encore en bon état. S'adr. à H. Kuntzer, maître tonnelier.
49. De vieux étain fin et commun, qu'on paiera à sa juste valeur. S'adr. à M. Louis Perrin fils.

ON OFFRE A LOUER.

50. De suite, un appartement composé de plusieurs chambres, etc. S'adr. au bureau d'avis.
51. Pour Noël, une boutique avec une chambre à côté, au plain-pied de la maison Fallet, rue St. Maurice. S'adr. à Fréd. Favarger, traiteur.
52. Pour Noël et la St. Jean 1829, deux logements, avec écurie, remise et dépendances, dans la maison de M. Erh. Borel, au faubourg.
53. Par mois ou jusqu'à la St. Jean prochaine, un appartement meublé dans la maison Bosset. S'adr. à M. de Luze, ancien maître-des-clefs.
54. Pour Noël, deux chambres contiguës, l'une et l'autre à fourneau et cheminée, une dite plus petite, avec place p. le bois et caveau. Il conviendrait aussi (suivant l'amateur), de louer séparément et meublé, la plus grande des dites chambres. S'adr. à L^e Kræzer, qui offre à vendre à bas prix, quelques ualles neuves, et des sacs en peau pour voyageur.
55. Pour Noël prochain, un logement dans la maison de M. le receveur Borrel, à Colombier.
56. Dès-à-présent, un petit appartement au Vauseyon, avec 6 1/4 ouvriers de terrain, où se trouvent beaucoup d'arbres fruitiers et une source de très-bonne eau; le tout pourrait convenir à un jardinier ou vigneron. S'adr. à M. Wavre-Vernet.

ON DEMANDE A LOUER.

57. Pour Noël, un appartement composé de 2 à 3 chambres, et propre à deux ménages; ou, à défaut, un appartement pour un seul ménage. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

58. F. Gacon, sellier, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de s'établir dans la boutique qu'occupait Ch^e Marmier, rue de la Poste. Il prend en conséquence la liberté de se recommander aux personnes qui voudront bien lui accorder la préférence, les assurant d'avance qu'il fera tous ses efforts pour la justifier.
59. Le Sieur Buttler, faiseur de bas, établi à Yverdon, maison Denoutes, place Belley, se recommande p. tout ce qui a rapport à son état, soit pour faire des bas neufs, soit p. les renter, et cela aux prix les plus modiques.
60. Une personne bien recommandée s'offre p. releveuse de couches. On en peut prendre des informations chez M^{me} la receveuse de Perrot.
61. On désire remettre 25 ouvriers de vigne, situés entre le Mail et St. Blaise, à un bon cultivateur qui se chargerait de toutes les avances, et qui en serait dédommagé par une portion de la récolte dont on conviendra. S'adresser à M. Lardy, pasteur à Colombier.
62. La Commune de Colombier demande, pour l'année 1829, un taupier qui puisse donner des preuves de son savoir-faire.

OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

63. M. D.-F. Borel-Andrié réclame un paquet laine blanche du pays, d'environ 1 1/2 lb., déposé, le Jeudi 20 Novembre, sur un char voisin de celui du messenger Rosselet, de Couvet, et à l'adresse d'une Dame de ce village. Ce paquet se trouvant égaré, on prie la personne qui pourrait en donner des renseignements, de s'adresser à M. Borel-Andrié lui-même ou au messenger Rosselet, qui en seront reconnaissans.
64. Le 27 Novembre dernier, ou a perdu en ville ou jusqu'au haut des sentiers de Pierrabot, soit oublié dans une auberge ou un débit de vin, une montre avec chaîne en argent. On prie la personne qui l'aura trouvée, de la remettre au bureau d'avis, contre récompense.

AVIS DIVERS.

65. On informe le public que le tirage de la 1^e classe 66^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 9 Janvier prochain, et qu'on peut s'en procurer des plans et des billets au bureau de M. A.-S. Wavre, rue de Saint-Maurice.
66. Le Sieur Pierre-Henri Weuve, instituteur public à Cernier, ayant été nommé, par connaissance de l'honorable Cour de Justice de la Côte en date du 13 Décembre courant, curateur du Sieur Daniel Henri, fils de feu Isaac-Henri Dubois, domicilié à Cormondrèche; il en informe le public, afin que dorénavant personne ne contracte avec son pupille, ni ne lui confie absolument rien, sans une autorisation expresse de son curateur, qui invite généralement tous ceux auxquels le dit Daniel Henri

Dubois peut devoir, à se rencontrer à la maison du village de Cormondrèche, le Samedi 3 Janvier prochain, à une heure après midi, munis de leurs titres et prétentions contre celui-ci, afin que son curateur puisse en prendre note et aviser aux moyens de les payer promptement. — Le dit Sieur Weuve informe encore le public, qu'il exposera en vente au lieu, au jour et à l'heure ci-dessus indiqués, une vigne appartenant à son dit pupille, située rière Corcelles et Cormondrèche, lieu dit à Peter, contenant 1 ouvrier, 8 pieds, 2 minutes, 2 oboles et 12 lausannois, jouxte de vent M. d'Ivernois, trésorier-général, de bise le Sieur Jn-L^e Clerc, de joran M^{de} de Pierre, et d'ubère le Sieur Louis Cornu.

67. Les parens qui désirent placer leurs fils dans la Suisse allemande, sont avisés que M. J. Fréd. Aebi, instituteur à Berthoud, Canton de Berne, a l'intention de les prendre en pension, au prix de 15 louis par an, payable par semestre. Outre les leçons de langue allemande, les élèves seront instruits dans la religion, l'écriture, l'arithmétique, la tenue des livres, le dessin, la géographie, l'histoire, le chant et la gymnastique. Les pensionnaires recevront une nourriture saine et abondante, et des lits propres. Lv lessive aura lieu deux fois l'an. L'instituteur aura surtout une surveillance continuelle et un soin particulier sur tout ce qui concerne tant le physique que le moral de ses élèves. Ceux qui désireront apprendre les langues grecque et latine ou des instrumens de musique, pourront, à des prix modiques, ou fréquenter les écoles publiques ou prendre des leçons particulières.
68. La Chambre de charité du Locle étant informée, que plusieurs mendians parcourent le vignoble, en disant qu'ils sont du Locle; elle annonce au public, qu'un grand nombre de ces mendians n'indiquent pas leur véritable nom, que d'autres, qui sont assistés, ne veulent pas travailler, et trompent ainsi ceux qui leur font l'aumône. La dite Chambre prie les Communes où il s'en présentera, de les faire conduire au Locle, où ils sont suffisamment assistés p. vivre avec le produit de leur travail. Locle, le 9 Décembre 1828. Au nom de la Chambre de Charité, Ph. PERRELET, *présid^t*.
69. M. Pétey, chirurgien-dentiste, résidant à Besançon, à l'honneur de prévenir les habitans de Neuchâtel, qu'il est arrivé dans leur ville, pour y séjourner jusqu'au 22 courant. Il est logé chez M^{me} veuve Perret, maison Olivier Petitpierre, sur la Place.
70. M. Pernet, mécanicien-dentiste, élève de M. Dubois-Chément, premier artiste de Paris, a l'honneur de prévenir l'honorable public, qu'il réside à Boudry chez M^{me} veuve Perret, jusqu'à Noël prochain, d'où il a l'intention de se fixer à Neuchâtel.
71. M. Gagnebin vient d'établir dans son bureau maison Jeanjaquet, rue des Moulins, un atelier de relieur qui sera desservi par un habile ouvrier, qui fournira ses ouvrages bien soignés et à des prix très-modérés. — Il continuera d'y recevoir les commissions p. la lithographie, de 9 à 11 heures du matin.
72. Les personnes qui auraient des réclamations quelconques à faire à feu Louis Jeanrenaud, vigneron, domicilié en cette ville, sont invitées à s'adresser, dans le terme d'un mois, à son fils François-Louis Jeanrenaud, à la pinte dite la cave fraîche, qui prévient en outre qu'il se prévaudra selon droit du présent avis contre tous ceux qui ne se présenteraient pas dans le délai ci-dessus indiqué.

Départ de voitures.

73. Du 20 au 25 de ce mois, une voiture partira p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. pour des places encore vacantes, à Henri Frey, voiturier, rue des Juifs, n^o 113, à Berne.
74. Au commencement de Février prochain, il partira une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. pour des places à Rod. Gatschet, maître voiturier, sur le bassin, qui prévient que dès Noël il occupera le 2^d étage de la maison de M. Borel-Warnod, vis-à-vis du Faucon, et qu'à cette époque il aura une chambre meublée à louer.

TAXE DES VIANDES, dès le 2 Déc^{bre} 1828.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 10 cr.	Le veau à 8 1/2 cr.
La vache à 9 cr.	Le mouton à 9 1/2 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 5 1/2 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 11 Déc^{bre}

Froment	<i>l'émine</i> bz. 24 à 25.
Mouti-blé	„ 19 à 20.
Mècle	„ 16 à 17.
Avoine	„ 9.
Orge	„ 14 à 15.
Epeautre	<i>le quintal</i> L. 12 „ 12.
Seigle	<i>id.</i> „ — —